



Paris, le 15 janvier 2025

Le Gouverneur de la Banque de France propose de ramener le taux du Livret A à 2,4% et de soutenir le LEP avec un taux à 3,5 %

La Banque de France est chargée d'effectuer semestriellement le calcul du taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée, selon une formule légale basée sur l'inflation et les taux de court terme des marchés financiers (€STR), puis de proposer sa recommandation au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Avec une moyenne semestrielle de l'IPC hors tabac en glissement annuel à 1,38 % et un taux €STR moyen à 3,41 % de juillet à décembre 2024, le taux du livret A ressortant de la formule est de 2,4 %. Celui-ci est en baisse par rapport au taux actuel fixé à 3 % d'août 2023 à janvier 2025 par l'arrêté du 28 juillet 2023, mais encore nettement au-dessus du niveau de l'inflation, qui s'est établie à 1,3% fin décembre. Nous sommes désormais sortis des circonstances exceptionnelles et en train de gagner notre lutte contre l'inflation. La fixation de son taux à 2,4% permettra d'amplifier le mouvement très positif de relance du financement du logement social et des collectivités locales observé depuis plus d'un an.

S'agissant du livret d'épargne populaire, le taux résultant de l'application de la formule s'établirait dès lors à 2,9 %, en diminution sensible par rapport au taux actuel de 4 %. Les efforts entrepris (fixation de son taux de rémunération à des niveaux particulièrement attractifs et au-delà de l'application de la formule de calcul, relèvement du plafond de 7 700 € à 10 000 € en octobre 2023, messages de promotion de la DGFIP et des banques) ont permis l'ouverture nette de plus de 3,5 millions de LEP au cours des deux dernières années.

Il est essentiel de poursuivre cet élan en faveur de l'épargne populaire, alors que le nombre de ces livrets s'élève à 11,8 millions fin 2024 mais que le potentiel dépasse 19 millions. Le gouverneur de la Banque de France estime ainsi juste et justifié de fixer le taux du LEP à 3,5 % afin de maintenir un écart significatif avec le taux du Livret A et de promouvoir ce produit.

En parallèle, et comme envisagé par Bercy, une campagne d'information de la DGFIP auprès de tous les ménages potentiellement éligibles au LEP permettrait de mieux le faire connaître.

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous 